



**PRÉFÈTE
DE LA RÉGION
BOURGOGNE-
FRANCHE-COMTÉ**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Dijon le 15 octobre 2026

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

***Le Pacte des solidarités (2024-2027) de Bourgogne-Franche-Comté
agit au plus près des habitants de la région***

Même si la région Bourgogne-Franche-Comté enregistre un taux de pauvreté nettement inférieur à la moyenne nationale (14,2 % contre 15,9 % - la Région BFC est au 3ème rang des régions les moins pauvres), elle est impactée comme tout le territoire par les difficultés économiques qui touchent les habitants, notamment les conséquences de la crise pétrolière sur leur pouvoir d'achat.

C'est pourquoi, sous l'impulsion de Violaine Démaret, préfète de la région Bourgogne-Franche-Comté, préfète de la Côte-d'Or, en étroite collaboration avec les huit conseils départementaux, la métropole de Dijon, les acteurs associatifs, économiques et les partenaires institutionnels, l'État déploie une enveloppe inédite de **13 millions d'euros** afin de prévenir et de lutter durablement contre la pauvreté sur l'ensemble du territoire.

Plus de **150 actions** sont mises en œuvre, ciblant les publics les plus fragiles et les territoires les plus exposés.

Un contexte régional hétérogène

- La pauvreté touche principalement les familles monoparentales (27 %), les 16-25 ans en difficulté de lecture (11,2 %), les étudiants, les personnes âgées et les travailleurs pauvres.
- **357 000 personnes vivent en dessous du seuil de pauvreté** et 207 000 ont un niveau de vie juste supérieur au seuil de pauvreté (7,8 % de la population régionale se situe donc dans ce que l'on appelle le « halo de pauvreté »).
- Des disparités importantes :
 - situation d'illectronisme (19 % contre 16 % au niveau national),
 - les 62 quartiers prioritaires de la ville et les 25 unités urbaines concentrent 44 % des publics vulnérables.
 - certaines zones rurales qui affichent un taux de pauvreté supérieur à 15 %.

Un pacte pour quatre ambitions

Lutter contre la pauvreté dès l'enfance :

- accompagner les familles isolées avec enfants de moins de 3 ans.
- Soutenir la parentalité, repérer les jeunes en souffrance psychologique, prévenir les violences intrafamiliales.
- Déployer des activités culturelles et sportives : 1644 jeunes et 216 parents ont ainsi été accueillis à la Maison des adolescents en Côte-d'Or, 937 enfants ont été sensibilisés au décrochage scolaire dans la Nièvre.

Garantir un accès complet aux droits fondamentaux :

- lutter contre le non-recours (ex : 34 % des foyers éligibles au RSA ne perçoivent pas la prestation).
- mettre en place des guichets de proximité « Territoires zéro non-recours » et « Campus zéro non-recours ».
- 7 000 passages enregistrés dans les centres polyvalents de santé de Dijon et Beaune ; 1 481 rendez-vous d'accès aux droits dans le Territoire de Belfort.

Faciliter l'accès à l'emploi :

- déploiement des réseaux pour l'emploi (France Travail, missions locales, Cap emploi) à un niveau infra-départemental pour un accompagnement de proximité et un déploiement de solutions à l'échelle locale.
- actions de remédiation sur les savoirs de base, l'éducation financière, la garde d'enfants (micro-crèches) et la mobilité solidaire (garages solidaires, locations à tarif social, covoiturage).

Bâtir une transition écologique et solidaire :

- sensibilisation aux éco-gestes et diagnostics énergie pour les ménages modestes.
- promotion de l'alimentation saine via des ateliers cuisine, épiceries itinérantes et mise en relation avec les producteurs locaux.

Des financements complémentaires

Au-delà du Pacte des solidarités qui apporte des réponses au plus près du lieu de vie des personnes en situation de pauvreté et/ou en risque, l'État mobilise également :

- **70,1 M€** mobilisés pour l'hébergement des publics vulnérables.
- **18 M€** pour les repas à 1€ dans 13 restaurants universitaires et 21 cafétérias et food-trucks.
- **Plus de 2 M€** pour la lutte contre la précarité alimentaire.
- **171 620 €** pour le Fonds d'innovation petite enfance.
- **98 000 €** pour la précarité menstruelle (2 500 produits distribués, 800 personnes sensibilisées, 150 jeunes accompagnés).
- Indemnité forfaitaire de **100 €** pour les travailleurs « grands rouleurs » (octobre-décembre 2026).

Toutes les actions déployées feront l'objet d'une évaluation rigoureuse, avec la participation active des personnes concernées, afin d'assurer leur effectivité et leur impact durable.

Violaine Démaret, préfète de la région Bourgogne-Franche-Comté, préfète de la Côte-d'Or :

« La lutte contre la précarité ne saurait se faire de manière isolée. L'État, les collectivités et les acteurs de terrain, dont les associations, unissent leurs forces pour garantir à chaque enfant, chaque jeune et chaque famille de Bourgogne-Franche-Comté les mêmes chances de réussite et de dignité. Le Pacte des solidarités constitue un investissement massif, ancré dans le quotidien de nos habitants, qu'ils vivent en zone rurale ou en quartier prioritaire. Face à la précarité, le Pacte des solidarités en Bourgogne-Franche-Comté ne se résume pas simplement à une enveloppe budgétaire. C'est un engagement républicain et de proximité. »

**Préfecture de la région Bourgogne-Franche-Comté,
Préfecture de la Côte-d'Or**

Service régional et départemental de la communication interministérielle

Tél. 03 80 44 64 05 / 64 44 / 64 04
53, rue de la Préfecture
21 000 DIJON

Toutes les demandes presse doivent être effectuées
par e-mail à pref-communication@cote-dor.gouv.fr

www.cote-dor.gouv.fr
www.prefectures-regions.gouv.fr/bourgogne-franche-comte

